

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

26-05-26

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES, TENUE LE MARDI 26 MAI 2026, À 19 H 40 À LA SALLE 107-108 DU CENTRE ADMINISTRATIF, SITUÉ AU 435, AVENUE ROULEAU, À RIMOUSKI.**

### Étaient présents

|                                      |                               |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| M <sup>me</sup> Marie-Pierre Boucher | membre parent présidente      |
| M <sup>me</sup> Heidi-Kim Ferguson   | membre parent vice-présidente |
| M <sup>me</sup> Julie Barbeau        | membre parent                 |
| M. Alexandre Charest                 | membre parent                 |
| M. Maxime Therrien                   | membre parent                 |
|                                      |                               |
| M <sup>me</sup> Cynthia Julien       | membre du personnel           |
| M <sup>me</sup> Julie Lebrun-Whittom | membre du personnel           |
| M <sup>me</sup> Stéphanie Proulx     | membre du personnel           |
| M. Rémi Lavoie                       | membre du personnel           |
|                                      |                               |
| M <sup>me</sup> Béatrice Fournier    | membre de la communauté       |
| M <sup>me</sup> Amélie Pichette      | membre de la communauté       |
| M <sup>me</sup> Sarah Toulouse       | membre de la communauté       |
| M. Samuel Perreault                  | membre de la communauté       |
| M. Michael Vallée                    | membre de la communauté       |

### Permanence :

|                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| M <sup>me</sup> Nancy Prévèreault | directrice générale          |
| M <sup>e</sup> Cathy-Maude Croft  | secrétaire générale          |
| M <sup>me</sup> Christine Marquis | directrice générale adjointe |

### Membres du personnel invités :

|                                        |                                  |
|----------------------------------------|----------------------------------|
| M <sup>me</sup> Véronique Marquis      | directrice du SRH                |
| M <sup>me</sup> Marie-Hélène Ouellet   | directrice du SRF                |
| M <sup>me</sup> Émilie Thériault-Deroy | directrice adjointe du SRÉ       |
| M <sup>me</sup> Martine Bélanger       | directrice adjointe du SRF       |
| M. Martin Arsenault                    | directeur du SRI                 |
| M. Jean-François Brisson               | directeur du SRM et du Transport |

### Absence motivée :

|                                    |                                                                           |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| M <sup>me</sup> Marie-Hélène Gagné | membre du personnel d'encadrement sans droit de vote et directrice du SRÉ |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|

26-05-26-688

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

26-05-26-689

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Période de questions ;
4. Agenda de consentement :
  - 4.1. Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 février 2026 – Approbation et suivi ;

- 4.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 10 mars 2026 – Approbation et suivi ;
- 4.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 18 mars 2026 – Approbation et suivi ;
- 4.4. Adhésion à un regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Biens informatiques ;
- 4.5. Vente d'une parcelle de terrain – École des Cheminot-de l'Envol ;
5. École de la Colombe – Modification des cycles d'enseignement ;
6. Politique d'admissibilité au transport scolaire – Modification ;
7. Code d'éthique – Évaluation et recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique ;
8. Plan de retour à l'équilibre budgétaire ;
9. Calendrier des séances du conseil d'administration pour 2026-2027 ;
10. Autres sujets :
  - 10.1 Autorité des marchés publics - Plan d'action – Suivi ;
11. Levée de la séance.

26-05-26-690

**PÉRIODE DE QUESTIONS**École de la Colombe

M. Vincent Duplessis-Masson et Mmes Mireille Bernier et Mélissa Michaud, parents de l'école de la Colombe, demandent au Centre de services scolaire des Phares de procéder à l'ouverture d'un groupe de préscolaire 4-5 ans pour 2026-2027 à l'école de la Colombe et d'envisager si possible le jumelage avec la première année.

Mme Christine Marquis rappelle les conditions requises pour offrir le préscolaire et si la clientèle le permet, une demande pourra être adressée au ministère de l'Éducation du Québec.

Ils quittent la séance à 20 h 03.

26-05-26-691

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2026**

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M. Samuel Perreault et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 février 2026 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

26-05-26-692

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026**

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M. Samuel Perreault et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 10 mars 2026 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

26-05-26-693

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2026**

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M. Samuel Perreault et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 18 mars 2026 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

26-05-26-694

#### **ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) – BIENS INFORMATIQUES**

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares devra procéder à des acquisitions annuelles de biens informatiques au cours des cinq (5) prochaines années afin d'assurer le maintien du parc informatique en soutien à la mission ;

ATTENDU la fin du contrat d'acquisition actuel disponible au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) : Postes informatiques et moniteurs neufs (2023-7525-50) ;

ATTENDU l'obligation pour le Centre de services scolaire des Phares d'adhérer au regroupement d'achats avec le CAG en vertu de l'Arrêté ministériel du Conseil du Trésor AM-2024-03 ;

ATTENDU le mandat d'adhésion au contrat micro-ordinateur, portable, moniteur, tablette (#2026-8227-50) qui entrera en vigueur à compter du 29 septembre 2026 pour une durée de 60 mois ;

ATTENDU les bénéfices escomptés pour le Centre de services scolaire des Phares en adhérant à ce regroupement d'achats ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources informationnelles ;

Il est proposé par M. Samuel Perreault et résolu à l'unanimité d'adhérer au regroupement d'achats pour les micro-ordinateurs, portables, moniteurs, tablettes du Centre d'acquisition gouvernemental du Québec dans le cadre de l'appel d'offres portant le numéro 2026-8227-50 pour la somme de **5 535 000,00 \$ taxes en sus** pour une durée de 60 mois.

26-05-26-695

#### **VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – ÉCOLE DES CHEMINOTS-DE L'ENVOL**

ATTENDU la demande reçue de la Ville de Métis-sur-Mer pour acquérir une parcelle du terrain de l'école des Cheminots – de l'Envol à Métis-sur-Mer ;

ATTENDU le besoin exprimé par la Ville de Métis-sur-Mer d'acquérir cette parcelle de terrain pour la réalisation des travaux d'aménagement des services publics (aqueduc et d'égouts) dans le secteur de la place des Marronniers, située au sud de l'école des Cheminots – de l'Envol ;

ATTENDU que la parcelle de terrain visée par cette vente n'est actuellement pas utilisée par l'école ni par le Centre de services scolaire des Phares ;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares est favorable au projet domiciliaire de la place des Marronniers, ceci pouvant contribuer à une pérennité de la clientèle scolaire à Métis-sur-Mer ;

ATTENDU la collaboration de la Ville de Métis-sur-Mer pour faciliter l'acquisition par le Centre de services scolaire des Phares d'une parcelle du lot 5 934 420 d'une superficie de  $\pm 340$  m<sup>2</sup> appartenant à Construction Métis pour une valeur de 1 \$ ;

ATTENDU le besoin du Centre de services scolaire des Phares de régulariser l'accès au stationnement de l'école par l'acquisition d'une parcelle du lot 5 934 420 ;

ATTENDU les conditions de la vente négociées avec la Ville de Métis-sur-Mer, conditions à être indiquées à l'entente à venir ;

ATTENDU l'analyse effectuée par la direction du Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire des Phares et l'avis favorable émis par cette direction de service ;

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble* d'un centre de services scolaire, aucune autorisation ministérielle n'est requise pour procéder à cette transaction ;

Il est proposé par M. Samuel Perreault et résolu à l'unanimité :

- D'accepter la vente à la Ville de Métis-sur-Mer d'une parcelle de  $\pm 333 \text{ m}^2$  du lot 5 934 423 du cadastre du Québec, correspondant au terrain de l'école des Cheminots – de l'Envol à Métis-sur-Mer, pour la somme totale de 1 \$. Cette acceptation est conditionnelle à :
  - o La réalisation d'une opération cadastrale visant la création de deux nouveaux lots à partir du lot 5 934 423 dont l'un des lots aura la superficie approximative de  $333 \text{ m}^2$  ;
  - o L'obtention d'une confirmation écrite du promoteur, Construction Métis, quant à son engagement de céder une portion du lot 5 934 420 lui appartenant pour un montant de 1 \$, permettant ainsi de régulariser l'accès au stationnement de l'école ;
  - o L'obtention de l'ensemble des documents requis relativement à la transaction ;
- D'autoriser Mme Nancy Prévèreault, directrice générale, à signer tout document résultant de cette résolution afin d'y donner plein effet, notamment les contrats de vente et d'acquisition.

**26-05-26-696**

#### **ÉCOLE DE LA COLOMBE – MODIFICATION DES CYCLES D'ENSEIGNEMENT**

ATTENDU la résolution 26-03-18-683 qui amorçait le processus de consultation publique concernant l'intention de procéder à la modification des cycles d'enseignement de l'école de la Colombe à compter de l'année 2026-2027 ;

ATTENDU l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* et la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'un établissement, au changement de destination ou à la modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés* ;

ATTENDU les consultations auprès du conseil d'établissement de l'école de la Colombe et du Comité de parents du Centre de services scolaire des Phares ;

ATTENDU la consultation publique et les avis reçus ;

ATTENDU les discussions tenues au sein du comité d'analyse ;

ATTENDU que le nombre d'élèves inscrits actuellement à l'école de la Colombe ne permet pas d'offrir des services d'enseignement de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année ;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares est en mesure de former un seul regroupement d'élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, et ce, conditionnellement au maintien d'un minimum de deux adultes présents en tout temps lors des périodes où des services seront offerts aux élèves ;

ATTENDU que les services offerts aux élèves inscrits au préscolaire et en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année seront dispensés à l'école Boijoli ;

ATTENDU que des services aux élèves inscrits au préscolaire pourraient être dispensés à l'école de la Colombe si la clientèle le permet et que le ministère de l'Éducation l'autorise, à défaut, les services seront offerts à l'école Boijoli ;

ATTENDU que le comité d'analyse sera maintenu afin de suivre l'évolution de la situation ;

ATTENDU la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par Mme Julie Lebrun-Whittom et résolu à l'unanimité :

- De modifier les cycles d'enseignement de l'école de la Colombe afin que soient dispensés à cette école les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles (soit de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année) à compter de 2026-2027, et ce, tant que le nombre d'élèves inscrits ne permettra pas d'offrir le 1<sup>er</sup> cycle du primaire ;
- De dispenser des services d'enseignement en formant un seul regroupement d'élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, et ce, conditionnellement au maintien d'un minimum de deux adultes présents en tout temps lors des périodes où des services seront offerts aux élèves ;
- De transférer les élèves du 1<sup>er</sup> cycle du primaire du quartier de l'école la Colombe vers l'école Boijoli à compter de 2026-2027 afin qu'ils y reçoivent les services d'enseignement ;
- De dispenser les services de l'éducation préscolaire à l'école de la Colombe uniquement lorsque le nombre d'élèves inscrits est suffisant pour la formation d'un groupe. Lorsque le nombre d'élèves est insuffisant, les élèves sont transférés à l'école Boijoli ;
- De modifier le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et la liste des établissements et l'acte d'établissement de l'école de la Colombe afin de tenir compte de ces modifications.

#### **26-05-26-697      POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT SCOLAIRE – MODIFICATION**

ATTENDU la nécessité d'actualiser la *Politique sur l'admissibilité au transport scolaire* ;

ATTENDU la mise à jour de cette Politique selon les propositions de modifications soumises par le Service des ressources matérielles et recommandées par le Comité consultatif du transport scolaire ;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Comité de parents ;

Il est proposé par Mme Sarah Toulouse et résolu à l'unanimité d'adopter la mise à jour de la *Politique relative à l'admissibilité au transport scolaire* telle que présentée par la direction du Service des ressources matérielles.

Il est, de plus, résolu que cette politique révisée soit dès maintenant utilisée pour l'organisation de la prochaine année scolaire 2026-2027.

Ce document sera intégré au Recueil des règles de gestion.

#### **26-05-26-698      CODE D'ÉTHIQUE – ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

ATTENDU l'adoption du *Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux* (Code d'éthique) par la résolution 25-04-23-584 ;

ATTENDU qu'une évaluation du présent Code d'éthique est effectuée par le Centre de services scolaire des Phares au terme de chaque année scolaire en vue d'en prévoir une actualisation lorsque requis ;

ATTENDU la consultation et la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par Mme Julie Barbeau et résolu à l'unanimité de n'apporter aucune modification au *Code d'éthique* pour 2026-2027.

**26-05-26-699      PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**

ATTENDU la présentation du suivi budgétaire mensuel au 28 février 2026 par la direction du Service des ressources financières au Comité de vérification ;

ATTENDU que le suivi budgétaire fait état d'un déficit prévu pour l'exercice financier scolaire 2025-2026 ;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation demande qu'un plan de retour à l'équilibre budgétaire soit mis en place pour l'année scolaire 2026-2027 à la hauteur de 3 056 666 \$ ;

ATTENDU le dépôt du plan de retour à l'équilibre budgétaire par la direction du Service des ressources financières ;

Il est proposé par Mme Cynthia Julien et résolu à l'unanimité d'approuver ce plan de retour à l'équilibre budgétaire, ainsi que la mise à jour des revenus et dépenses de l'année financière 2025-2026.

Ce plan de retour à l'équilibre budgétaire, codifié sous le numéro F106-3, et le suivi budgétaire, codifié sous le numéro F106-2, sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**26-05-26-700      CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2026-2027**

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par Mme Julie Lebrun-Whittom et résolu à l'unanimité de fixer les séances ordinaires pour l'année scolaire 2026-2027 du conseil d'administration selon le calendrier suivant :

- Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026, à 19 h 30, à Rimouski et par Teams ;
- Mardi 22 septembre 2026, à 19 h 30, à Rimouski ;
- Mardi 8 décembre 2026, à 19 h 30, à Rimouski ;
- Mardi 23 février 2027, à 19 h 30, à Rimouski ;
- Mardi 25 mai 2027, à 19 h 30, à Rimouski.

**26-05-26-701      AUTRE SUJET**

Autorité des marchés publics (AMP) – Plan d'action - Suivi

Mme Nancy Prévèreault et M. Jean-François Brisson informent les membres du conseil d'administration de l'état de réalisation du plan d'action déposé à l'AMP. L'ensemble des actions a été réalisé à l'exception de la modification de la Procédure administrative relative à l'application de la *Politique sur l'acquisition de biens et services*. Sa révision est prévue d'ici la fin de l'année scolaire.

**26-05-26-702      LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 48, il est proposé par Mme Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de lever la séance.

---

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

---